



Responsabilité du médecin dans l'annonce du décès a la famille

Par **Choubie045**, le **23/03/2009** à **00:57**

Bonjour,

Ma grand mère est décédée dans une clinique du Loiret. Elle souffrait d'un cancer métastatique du poumon, elle était en fin de vie. Lors de cet hospitalisation plusieurs problèmes se sont posés au départ relevant presque de la maltraitance : change et toilette non fait régulièrement, aucune aide pour s'alimenter et boire... le problème a été signalé, une réunion avec l'équipe a été organisée pour rétablir un cadre de fin de vie acceptable. Lors de la réunion, 5 numéros ont été donnés par ordre de priorité pour prévenir immédiatement 24h/24 dans le cas d'une aggravation de l'état ou du décès.

Elle est décédée le 17 janvier dans la nuit à 3h du matin. Or personne n'a été informé. Les personnes présentes ce soir là ayant juste essayé sur le portable professionnel de ma mère, en anonyme sans laisser aucun message.

Ce n'est qu'a 15h lorsque mon oncle est arrivé, s'est trouvé face a une chambre vide.

L'infirmier présent lui a dit qu'elle était morte dans la nuit et il est rentré sous le choc chez lui. Quelques minutes après mon 2ème oncle est arrivé et même circonstances, puis mon grand père avec le frère de ma grand mère et là un nouveau patient dans la chambre.

Sans ses visites nous n'aurions pas été informé du décès. Je souhaite dénoncer ce genre de pratique afin que ça n'arrive pas à d'autres famille. Le choc moral est très dur a vivre pour ma famille.

Merci de me renseigner sur nos droits, quel est le role du médecin dans l'annonce du décès à la famille ? Y a t'il faute médicale à ce niveau ? Seule l'infirmière est mise en cause or elle n'était pas seule.... il y a un cadre, un médecin... Quels sont les recours juridiques pour dénoncer ces pratiques ?

Merci